



ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBLES (LOIRE) :

VU le Code de la Route,

VU le Code des Communes,

CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de : **Vide-Greniers** le Dimanche 27 août 2023,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

La circulation et le stationnement seront interdits pour les véhicules à moteur en permanence :

**Le dimanche 27 août 2023
De 5h à 20h :**

- Place de la Mairie
- Chemin du Fangeat
- Parking derrière la Mairie

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-Just-St-Rambert
- Le Conseil Général de St-Just-St-Rambert

Fait à CHAMBLES, le 24 août 2023

La Maire
Pierre Giraud



PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,
Emilien JOUSSERAND
ADJOINT